



## Délibération du Conseil Municipal Séance du 27 janvier 2025

L'an 2025, le vingt-sept janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 7

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation  
21/01/2025

### Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme GADY Sarah, Mme MARET Chantal, Mme SORBIER Chloé

### Absents excusés :

M. MONCHAUX Eric donne pouvoir à M. BOEUF Alain,  
M. COUPECHOUX Franck donne pouvoir à M. BORTOT Pascal,  
Mme PEDRON Nathalie donne pouvoir à Mme GADY Sarah,  
Mme TERRIER Sandra donne pouvoir à Mme MARET Chantal

### Absent :

M. LUCOT Pierre,

Secrétaire de séance : Mme MARET Chantal

**Objet : Convention de mise à disposition de locaux pour l'organisation du CLAS au pôle scolaire de Saulon-la-Chapelle (Délibération n° 2025-05)**

La Communauté de Communes organise au titre de sa compétence "Enfance-Jeunesse" l'accompagnement à la scolarité d'élève d'âge élémentaire en difficulté d'apprentissage, dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Pour permettre la mise en œuvre de ce dispositif, il convient de mettre à disposition des locaux scolaires.

Une convention, précisant les horaires d'occupation des lieux, le nombre de salles utilisées, les espaces communs occupés a été établie par la Communauté de Communes.

La durée de la mise à disposition est liée à l'année scolaire 2024-2025, renouvelable tacitement tant que les accueils seront organisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- approuve la mise à disposition de locaux scolaires pour des activités d'accompagnement scolaire pour l'année 2024-2025.
- autorise le Maire à signer la convention présentée par la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges.

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le 31/01/2025

ID : 021-212105852-20250127-2025\_05-DE

S<sup>2</sup>LO

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Saulon-la-Chapelle  
Le Maire, Pascal BORTOT